

## II

*L'Ambassadeur du Japon au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 14 avril 1983

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date d'aujourd'hui, laquelle se lit comme suit:

«(Voir la Note canadienne du 14 avril 1983)»

J'ai, en outre, l'honneur de confirmer que les propositions présentées dans la Partie II de votre note sont acceptables pour le Gouvernement du Japon, de considérer que la Partie II de votre note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements, et, d'approuver le fait que cet accord entre en vigueur à la date de la présente réponse. J'ai, de plus, l'honneur de dire que le Gouvernement du Japon peut souscrire et donner son appui aux lignes directrices énoncées dans la Partie I.1 de votre note et que la Partie I.2 de ladite note reflète exactement ce que le Gouvernement du Japon entend.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur,*  
KIYOHISA MIKANAGI

L'honorable Allan MacEachen,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Ottawa.